

Les avantages de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite et de la Conduite Supervisée



Apprentissage Anticipé de la Conduite

Pour qui ?

Formation accessible à partir de 15 ans

Accompagnateur(s) titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans, vierge de tout délit routier et en accord avec une assurance.

La formation en 5 étapes :

1. Formation initiale en auto-école, mêlant au moins 20 heures de cours de conduite ainsi que l'obtention du code de la route.
2. **Rendez-vous préalable** : préparation du ou des accompagnateurs, durant la formation initiale entraînant le départ en AAC.
3. **Rendez-vous pédagogique n°1**: 6 mois après la formation initiale
4. **Rendez-vous pédagogique n°2** : quand les 3 000 kilomètres ont été parcourus
5. Passage de l'examen pratique final

Quels sont les avantages ?

- Période probatoire plus courte (*2 ans contre 3 ans en formation classique*)
- Cumul de 3 points chaque année pendant 2 ans (*2 points chaque année pendant 3 ans pour la filière classique*)
- 4 fois moins d'accident
- Pas de surprime jeune conducteur



Conduite Supervisée

Pour qui ?

Formation accessible à partir de 18 ans

Accompagnateur(s) titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans, vierge de tout délit routier et en accord avec une assurance.

La formation en 3 étapes :

1. Formation initiale en auto-école, mêlant au moins 20 heures de cours de conduite ainsi que l'obtention du code de la route.
2. **Rendez-vous préalable** : préparation du ou des accompagnateurs entraînant le départ en CS.
3. Passage de l'examen pratique final

Quels sont les avantages ?

- Acquérir de l'expérience à moindre coût pour compléter sa formation initiale
- En cas d'échec à l'examen, améliorer ses acquis en attendant de le repasser
- Augmenter ses chances de réussite à l'examen (*74% de chance de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel*)